

CHECKLIST :
étapes générales à suivre
avant de devenir Partie à une
Convention

*BALE-ROTTERDAM-
STOCKHOLM-MINAMATA*



RATIFIER, ADHÉRER, QUELLES DIFFÉRENCES ?

LA RATIFICATION

La ratification définit l'acte international par lequel un État indique son consentement à être lié par un traité si les parties entendaient manifester leur consentement par un tel acte. L'institution de la ratification accorde aux États le délai nécessaire pour obtenir l'approbation requise pour le traité au niveau national et pour promulguer la législation nécessaire pour donner effet à ce traité au niveau national. Il ne faut pas confondre la ratification au niveau international, qui indique à la communauté internationale son intention de respecter les termes dudit traité, et la ratification au niveau national, à laquelle un État doit parfois procéder, conformément à ses dispositions constitutionnelles, avant d'exprimer son consentement à être lié à l'échelle internationale. (Manuel des traités, 2013).

RATIFIER, ADHÉRER, QUELLES DIFFÉRENCES ?

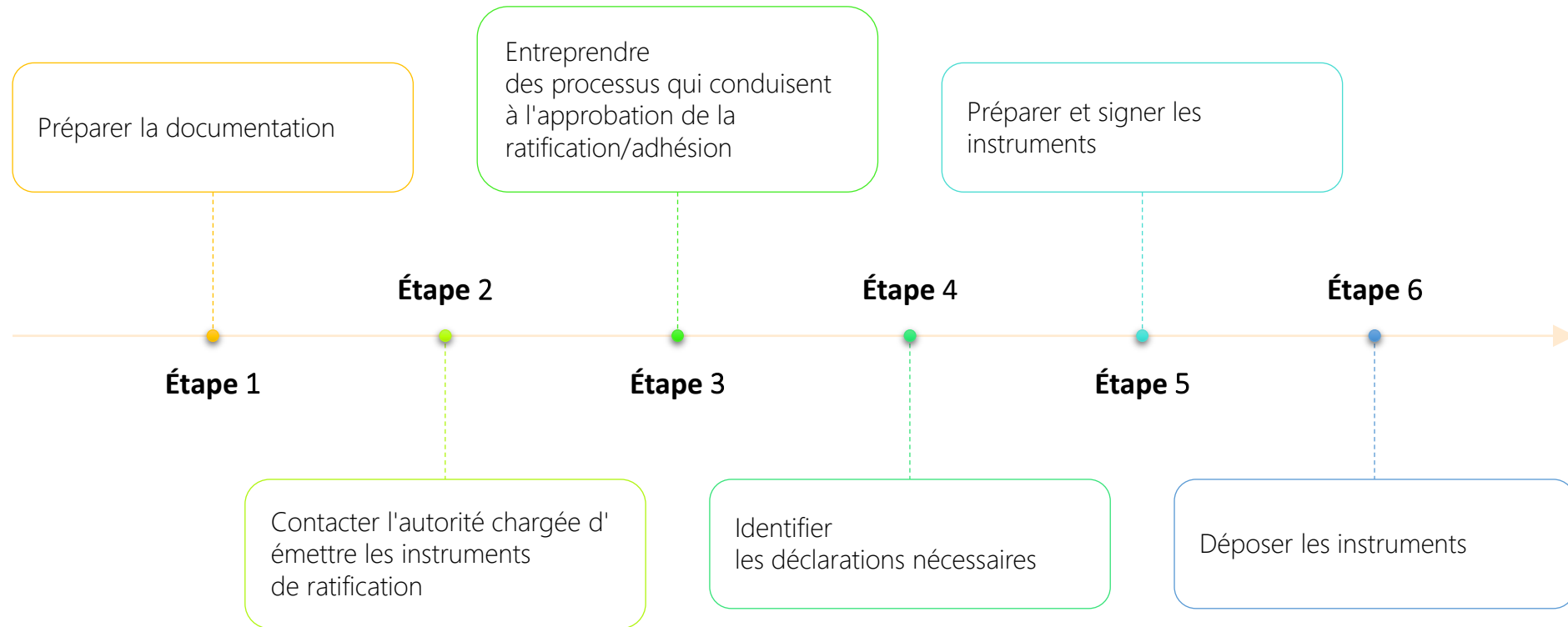
L'ADHÉSION

L'adhésion a le même effet juridique que la ratification, l'acceptation ou l'approbation. Néanmoins, au contraire de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation qui doivent être précédées de la signature pour créer des obligations juridiques contraignantes au regard du droit international, l'adhésion ne demande qu'une seule démarche, à savoir le dépôt d'un instrument d'adhésion. Le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire, considère les instruments de ratification qui sont déposés sans qu'il y ait de signature préalable comme des instruments d'adhésion, ce dont les États concernés sont dûment avisés. (Manuel des traités, 2013).

OU EN EST HAÏTI ?

CONVENTION	SIGNATURE	TYPE DE PROCESSUS
Convention de Bale	Oui (1989)	Ratification
Convention de Rotterdam	Non	Adhésion
Convention de Stockholm	Oui (2001)	Ratification
Convention de Minamata	Non	Adhésion

CHECKLIST



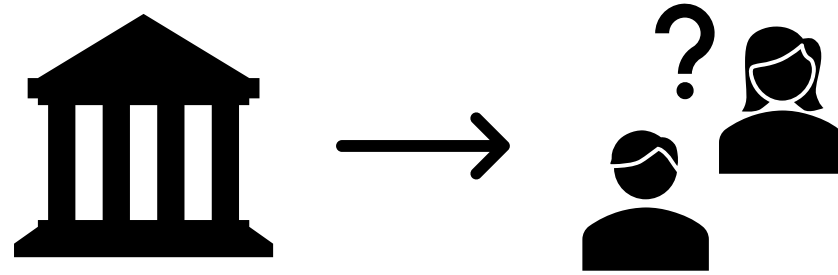
ETAPE 1

Préparer la documentation



- Préparer une **analyse coûts-bénéfices** de devenir Partie à la Convention, y compris toute mesure législative ou administrative qui sera nécessaire à la mise en œuvre;
- Rassembler toute **documentation pertinente**.

ETAPE 2 Contacter l'autorité chargée d'émettre les instruments de ratification



L'autorité responsable doit identifier qui prendra une décision sur ou approuvera la ratification/l'adhésion à la Convention et qui signera l'instrument de ratification/adhésion.

La décision ou l'approbation servirait de base à la délivrance d'un instrument pour devenir Partie à la Convention.

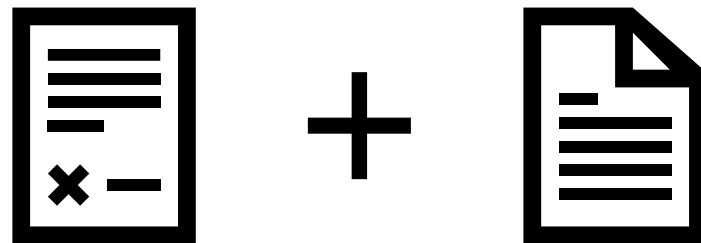


Identifier les étapes appropriées pour l'approbation de ratification/adhésion.

Le pouvoir national suprême indique la documentation nécessaire et les processus décisionnels qui doivent être remplis avant que l'instrument puisse être signé et déposé, comme l'adoption d'une loi, un examen judiciaire ou une évaluation à différents niveaux d'état.

Identifier si des déclarations doivent être faites **avec** le dépôt de l'instrument pour devenir Partie.

Par exemple, un gouvernement devra soumettre une déclaration pour exercer l'option d'adhésion **pour modifier** des annexes ou paragraphes de la Convention.



ETAPE 4

Identifier
les déclarations
nécessaires

Après les procédures législatives internes, le bureau gouvernemental chargé de le faire préparera l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion et tout instrument de déclaration.



Un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Convention ne prend effet que lorsqu'il est déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Siège à New York.



ANNEXE 1 - MODELE D'INSTRUMENT

MODELE D'INSTRUMENT DE RATIFICATION, D'ACCEPTATION OU D'APPROBATION

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement
ou le ministre des affaires étrangères)

RATIFICATION/ACCEPTATION/APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le/la [titre du traité, de la convention, de l'accord, etc.] a été [conclu, adopté, ouvert à la signature, etc.] à [lieu], le [date],

ET CONSIDÉRANT QUE ledit/ladite [traité, convention, accord, etc.], a été signé au nom du Gouvernement [nom de l'État], le [date],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères] déclarons que le Gouvernement [nom de l'État], après avoir examiné [le traité, la convention, l'accord, etc.] en question, [le/la ratifie, l'accepte, l'approuve] et entend sincèrement l'exécuter et en mettre en œuvre les dispositions.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé le présent instrument de [ratification, acceptation, approbation], à [lieu] le [date].

[Signature]

MODELE D'INSTRUMENT D'ADHESION

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement
ou le ministre des affaires étrangères)

ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le/la [titre du traité, de la convention, de l'accord, etc.] a été [conclu, adopté, ouvert à la signature, etc.], à [lieu], le [date],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères], déclarons que le Gouvernement [nom de l'État], après avoir examiné [le traité, la convention, l'accord, etc.], adhère [au traité, etc.] en question et a l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions en bonne foi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé l'instrument d'adhésion à [lieu], le [date].

[Signature]

ANNEXE 2 - MODELE DE DECLARATION

MODELE D'INSTRUMENT DE RESERVE / DECLARATION

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement
ou le ministre des affaires étrangères)

RÉSERVE / DÉCLARATION

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères],

DÉCLARONS PAR LA PRÉSENTE que le Gouvernement [nom de l'État] formule la [réserve / déclaration] suivante en rapport à l'article/aux articles [----] du/de la [titre et date de l'adoption du traité, de la convention, de l'accord, etc.]:

[Substance de la réserve / déclaration]

EN FOI DE QUOI, nous y avons apposé notre signature et notre sceau officiel.

Fait à [lieu], le [date].

[Signature et titre]

Merci pour votre attention !

